

Communiqué des enseignant.es du Collège Ampère à ARLES

En mai 2024, à la suite d'une heure d'information syndicale à l'ordre du jour duquel figurait la durée des contrats AED, deux enseignantes de l'établissement sont allées questionner la direction quant à sa position sur la durée des contrats et leur renouvellement systématique pour une durée n'excédant pas un an ainsi que sur la possible cdisation d'un AED qui arrivait au terme de ses 6 années d'ancienneté.

Ce questionnement sur la durée des contrats a suscité une dégradation rapide du climat professionnel au sein de l'établissement, touchant particulièrement l'ensemble de la vie scolaire, et entraînant pour nombre de personnels des souffrances au travail et une démotivation quant à leur mission dans l'établissement.

L'arrivée d'une nouvelle cheffe d'établissement en septembre 2025 n'a pas permis d'améliorer ce climat qui a continué de se dégrader tout au long de l'année scolaire 2024-2025. A sa demande, un audit vie scolaire a été réalisé par une IA-IPR EVS et un adjoint du CT EVS le 4 mars. S'étalant sur une journée, de 9h à 17h30, l'audit a été mené en réalisant des entretiens individuels avec les cheffes d'établissement, les CPE et les AED disposant d'une ancienneté de plus d'un an ou en CDI et en réalisant des entretiens collectifs avec les représentants du personnel et les AED disposant d'une ancienneté de moins d'un an.

Le résultat de cet audit a été communiqué lors d'un conseil d'administration exceptionnel qui s'est tenu le mardi 6 mai 2025. Aucun compte-rendu d'analyse des entretiens n'a été délivré, seule une page et demie de préconisation a été transmise à la cheffe d'établissement qui en a fait lecture au CA. La première préconisation est « le renouvellement le plus large possible de l'équipe AED [...] indispensable pour repartir sur de nouvelles bases afin de permettre aux CPE de réinvestir leurs missions de pilote et de responsable du service vie scolaire ». Lors de ce CA, il a également été annoncé que tous les contrats AED n'excéderaient pas 75 % en 2025-2026.

Aucune justification n'a été apportée quant à cette préconisation qui vise uniquement les AED, personnels de l'établissement ayant les contrats de travail les plus précaires et non décisionnaires de l'organisation du service vie scolaire. Les représentants des parents d'élèves et des personnels élus se sont étonnés en CA que les AED soient tenus pour seuls responsables des dysfonctionnements de la vie scolaire.

Le renouvellement complet de l'équipe AED ne saurait être une solution viable et acceptable pour améliorer les conditions de travail et le climat scolaire dans notre établissement classé REP +. Au contraire, il contribue à accroître l'instabilité et la souffrance des personnels dans le cadre professionnel. Nos élèves ont besoin de stabilité et ils ont tissé une relation de confiance avec nos collègues AED. Le remplacement de la majorité de l'équipe d'AED suscite ainsi de vives inquiétudes au sein de l'équipe enseignante. Nous sommes prêts à réagir.

- Nous demandons des contrats renouvelés au cas par cas au lieu d'un renouvellement total de l'équipe.

- Nous demandons des contrats pourvus pour certains à 100 %.

- Nous demandons des contrats d'une durée supérieure à un an pour les AED ayant de l'ancienneté dans l'établissement afin de stabiliser l'équipe vie scolaire et de pouvoir travailler, au sein de la communauté éducative, dans un climat serein (conformément au cadre juridique qui permet d'établir des CDD de un, deux ou trois ans, *Guide de l'AED*, septembre 2024, académie d'Aix-Marseille) .

Arles, le 13 mai 2025